Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° SMPM – 2023-13
Ecole des sciences de la réadaptation
Formation en pédicurie-podologie

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu le Décret n° 2012-848 du 2 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue.

Vu l'arrêté du 5 Juillet 2012 modifié relatif au diplôme d'Etat pédicure-podologue,

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif au « supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste,

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de validation des unités d'enseignements et d'attribution des crédits **du Diplôme d'Etat de PEDICURE-PODOLOGUE** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

PEDICURE-PODOLOGUE 1ère année
Semestres 1 et 2
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie Liste des membres : Madame BALTAYAN Carole Monsieur le Professeur BERBIS Philippe Monsieur BERTAULT PERES Pierre Monsieur BOUDOU Marc Madame le Docteur BRUZZESE Laurie Monsieur le Professeur DECHERCHI Patrick Madame DE PIERETTI Capucine Madame le Docteur ELDIN Carole Madame GRIFFON Patricia Monsieur LALANDE Xavier Monsieur le Professeur LE COZ Pierre Monsieur LE GOFF Clément Monsieur le Docteur MESURE Serge Madame PETITJEAN Aurélie

PEDICURE-PODOLOGUE 2ème année
Semestres 3 et 4
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie Liste des membres : Madame BALTAYAN Carole Monsieur BERTAULT PERES Pierre Monsieur BOUDOU Marc Monsieur CHANTRAN Jean-Christophe Madame le Docteur DEMOUX Anne-Laurence Madame DE PIERETTI Capucine Madame GRIFFON Patricia Monsieur LALANDE Xavier Monsieur LE GOFF Clément Madame PETITJEAN Aurélie Madame RIBOULET Margaux

PEDICURE-PODOLOGUE 3ème année
Semestres 5 et 6
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie Liste des membres : Madame BALTAYAN Carole Monsieur CHANTRAN Jean-Christophe Monsieur le Professeur DECHERCHI Patrick Madame le Docteur DEMOUX Anne-Laurence Madame DE PIERETTI Capucine Madame FRANCOIS Nicole Madame GRIFFON Patricia Monsieur LALANDE Xavier Monsieur LE GOFF Clément Madame PETITJEAN Aurélie Madame PEZE Vanessa

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

LE DOYEN

Université d'Aix Marseille AMU

Georges LEONETTI

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales